

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1175

4 juin 2010

SOMMAIRE

AC Concept	56399	I.R.D.	56368
Alpolux Construction S.à r.l.	56396	IT & M Sàrl	56367
Artisan S.à r.l.	56391	Jazz-Ex S.à.r.l.	56369
C.AAA Invest S.A.	56368	Kaltix S.A.	56363
Capmagella Holding S.A.	56384	Kauri Cab German Residential Properties	56355
Carlin S.A.	56358	La Pyramide Sàrl	56367
Compagnie Benlux de l'Europe du Nord S.A.	56362	L'Instant Détente S. à r.l.	56369
Crystaleye Pictures	56358	Lirin S.A.	56385
Distritop S.à r.l.	56394	Locafin S.A.	56368
Dunedin Holdings Sàrl	56381	LUSOFIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	56369
Eastpharma S.à r.l.	56386	Luxembourg Insurance Brokers S.A.	56365
Edma Capital S.à r.l.	56360	LuxEnvironnement	56400
E-Ness S.A.	56368	Luxgas-Handel s.à r.l.	56364
Euromobiliare International Fund	56399	Maanstraat 11 S.A.	56357
European Logistics	56388	Maanstraat 11 S.A.	56358
Fedil Security Services, a.s.b.l.	56383	Majicaule International s.à r.l.	56365
Financière Wolf S.A.	56367	MI.RÖ.89 International Luxembourg S.A.	56357
FINOINVEST Spf S.A.	56363	Murex International Luxembourg S.A. ...	56372
Fumero Properties S.A.	56363	Mytilus LuxCo II S.à r.l.	56357
Gordon Luxco 2 Sàrl	56377	Mytilus LuxCo I S.à r.l.	56357
Hugo Insurance S.A.	56364	Patron GP III Holdings S.à r.l.	56365
Hugo Insurance S.A.	56364	Patron Project VI S.à r.l.	56365
Idamante S.à.r.l.	56398	Sabugueiro Lux S.à r.l.	56354
Immobilière Op der Steh S.à r.l.	56369	Service Plus Management S.A.	56367
Immo Le Cap S.A.	56374	Sheval Investments S.à r.l.	56369
Immoparko S.A.	56372	Tooley Properties S.A.	56374
Immo Sud S.A.	56372	Velo Investissement S.à r.l.	56369
Impex Lux Services S.à r.l.	56375	Verillon S.à r.l.	56379
International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A.	56363	Werner S.A.	56367
Investitori Associati II S.A.	56376		

Sabugueiro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.021.

L'an deux mil dix, le seize avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme en liquidation de droit luxembourgeois dénommée INVESTITORI ASSOCIATI II S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 52.325,

ici représentée par M. Francesco Moglia, employé, Luxembourg agissant comme liquidateur mandaté à ce sujet par le collège des liquidateurs.

La comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare agir en sa qualité d'Associé Unique de la société de droit luxembourgeois, dénommée SABUGUEIRO Lux S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en voie d'inscription au registre de commerce à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le Notaire Ana Maria Moreira Vela Nóbrega Araújo, de résidence dans la zone franche de Madeira, en date du 5 juin 1998, et transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes,

au capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représentée par cinq (5) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2.500,-chacune, entièrement libéré.

- Que la société comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de SABUGUEIRO Lux S.à r.l. .

- Que l'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

- Que l'associé unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Comco SA, 11-13, Bld de la Foire, Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation";

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société.

Que la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, est autorisée, en nom et pour compte de l'associé unique, a faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 avril 2010, LAC/2010/17878: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054962/51.

(100068239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Kauri Cab German Residential Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.583.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of April.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

-“KAURI HOLDINGS”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duché of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.053 and

-“AVEY GmbH” société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Am Sandwerder 26, D-14109 Berlin, Germany, registered with the German Trade and Companies Register under the number HRB 113653 B,

both duly represented by Mrs Stéphanie GRISIUS, graduate M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address at Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies given under private seal.

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the two sole shareholders of the company "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES", a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.583, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 10, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 2319 of October 16, 2007. The Articles of incorporation have been amended on October 14, 2009, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 2317 of November 26th, 2009.

The appearing parties, represented as stated here above, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of one hundred sixty-two thousand and seven hundred and fifty Euro (EUR 162,750.-), so as to raise it from its present amount of eight hundred and two thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 802,875.-) to nine hundred and sixty-five thousand and six hundred and twenty-five Euro (EUR 965,625.-), by the issue of five thousand eight hundred and fifty-two (5,852) class A shares and six hundred and fifty-eight (658) class B shares, of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

The new five thousand eight hundred and fifty-two (5,852) class A shares have been subscribed and entirely paid up by “AVEY GmbH”, previously named, at the subscription price of one hundred and forty-six thousand three hundred Euro (EUR 146,300.-), paid up by a contribution in cash and the new six hundred and fifty-eight (658) class B shares have been subscribed and entirely paid up by “KAURI HOLDINGS”, previously named, at the subscription price of sixteen thousand four hundred and fifty Euro (EUR 16,450.-), also paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash, in an aggregate amount of one hundred and sixty-two thousand and seven hundred and fifty euro (EUR 162,750.-) has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders decide to modify Article 6 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 6. “The capital is set at nine hundred sixty-five thousand and six hundred twenty-five Euro (EUR 965,625.-), represented by thirty-four thousand eight hundred and forty-four (34,844) class A shares and three thousand seven hundred and eighty-one (3,781) class B shares, all having a par value of twenty-five Euro (EUR 25,-) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, parties, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- «KAURI HOLDINGS», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.053, et

- «AVEY GmbH», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de l'Allemagne, ayant son siège social au Am Sandwerder 26, D-14109 Berlin, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro HRB 113653 B,

les deux dûment représentées par Madame Stéphanie GRISIUS, titulaire d'un M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Ces procurations, signées «ne variteur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes sont les deux seuls associés de la société «KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.583, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2319 du 5 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2317 du 26 novembre 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant cent soixante-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 162,750.-) pour le porter de son montant actuel de huit cent deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 802.875.-) à un montant de neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq euros (EUR 965,625.-) par l'émission de cinq mille huit cent cinquante-deux (5,852) parts sociales de catégorie A et six cent cinquante-huit (658) parts sociales de catégorie B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).

Les cinq mille huit cent cinquante-deux (5,852) parts sociales de catégorie A ont été souscrites et libérées intégralement par «AVEY GmbH», prénommée, au prix de souscription de cent quarante-six mille trois cents euros (EUR 146,300.-), payé par un apport en numéraire, et les six cent cinquante-huit (658) parts sociales de catégorie B ont été souscrites et libérées intégralement par «KAURI HOLDINGS», prénommée, au prix de souscription de seize mille quatre cent cinquante euros (EUR 16,450.-), également payé par un apport en numéraire.

La preuve des documents justificatifs de la souscription et du montant total des apports en numéraire de cent soixante-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 162,750.-) a été rapportée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq euros (EUR 965,625.-) divisé en trente-quatre mille huit cent quarante-quatre (34,844) parts sociales de catégorie A et trois mille cinq sept cent quatre-vingt-une (3,781) parts sociales de catégorie B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2010. Relation: EAC/2010/4973. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010054330/115.

(100069138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

MI.RÒ.89 International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.275.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele SCHNEIDER / Pierre SCHMIT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010057840/13.

(100057684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Mytilus LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mytilus LuxCo I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010057843/11.

(100057599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Mytilus LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mytilus LuxCo II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010057844/11.

(100057586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Maanstraat 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.530.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057845/9.

(100057838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Maanstraat 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 142.530.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010057846/9.
(100057839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Carlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 60.832.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 23 mars 2010

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 23 mars 2010.
Pour CARLIN S.A.

Référence de publication: 2010054209/15.

(100069238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Crystaleye Pictures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
R.C.S. Luxembourg B 113.355.

L'an deux mille dix le onze mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CRYSTALEYE PICTURES", avec siège social à L-1134 Luxembourg, 12, Rue Charles Arendt, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 113355), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 707 du 6 avril 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul LAPLUME, expert-comptable, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Madame Joëlle FRIOB, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Waltraud MÜLLER, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Modification de l'objet social de la société.
- 2.- Démission du gérant en place et nomination d'un nouveau gérant et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

En exécution de la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Camille ROMMELFANGER de sa fonction de gérant de la société et lui accordent pleine et entière décharge à ce sujet.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Yves ROMMELFANGER, né le 18 janvier 1962 à Wiltz, en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une durée indéterminée et décident que la société est valablement engagée par la signature isolée du gérant unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

56360

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent euros sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Paul LAPLUME, Joëlle FRIOB, Waltraud MÜLLER, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2010 LAC/2010/21009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme –

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054228/96.

(100069243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Edma Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.316.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SHELDON LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola,

represented by Maître Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27th, April 2010 (such proxy to be signed ne varietur by the appearing party and to be registered together with the present deed),

being the sole member (the "Sole Member") of «EDMA CAPITAL S.à r.l.», a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy, L1940 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 95.316 (the "Company"), incorporated by a notarial deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 31 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 970 of 20 September 2003.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Member holds all fifty (50) shares in issue in the Company so that the entire issued share capital of the Company was represented and the Sole Member exercising the powers devolved to the meeting could validly decide on all items of the agenda of which the Sole Member has been beforehand informed.

II. The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to twelve thousand seven hundred and fifty Euro (€ 12,750) by the issue of one (1) additional share with a nominal value of two hundred and fifty Euro (€ 250); subscription to and payment of, the additional share to be issued within the capital increase by the Sole Member through a contribution in cash of one hundred and fifty thousand Euro (€ 150,000); allocation of an amount of one hundred and forty-nine thousand seven hundred and fifty Euro (€ 149,750) out of the contribution in cash to a freely distributable reserve.

2. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

It was resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to twelve thousand seven hundred and fifty Euro (€ 12,750) by the issue of one (1) additional share with a nominal value of two hundred and fifty Euro (€ 250) each.

The Sole Member represented by Me Valérie Kopéra, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to the one (1) additional share so issued with a nominal value of two hundred and fifty Euro (€ 250) issued by the Company and to have them fully paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred and fifty thousand Euro (€ 150,000). An evidence of such payment having been presented to the undersigned notary.

It was further resolved to allocate an amount of one hundred and forty-nine thousand seven hundred and fifty Euro (€ 149,750) out of the contribution in cash to a freely distributable reserve of the Company.

Second resolution

As result of the above issue of additional share, it has been resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

Art. 5. «The capital of the Company is fixed at twelve thousand seven hundred and fifty Euro (€ 12,750) divided into fifty one (51) shares with a nominal value of two hundred and fifty Euro (€ 250) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

There being no further business before the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party which signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

SHELDON LIMITED, une société créée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques et ayant son siège social à Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola,

représentée par Maître Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 avril 2010 (cette procuration devant être signée ne varietur par le comparant et devant être enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de «EDMA CAPITAL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.316 (la «Société»), constituée suivant acte notarié de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 970 du 20 septembre 2003. Le comparant a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les cinquante (50) parts sociales émises par la Société, de sorte que l'intégralité du capital social de la Société est représentée et que l'Associé Unique exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a préalablement été informé.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (12.500 €) à douze mille sept cent cinquante euro (12.750 €) par l'émission d'une part sociale additionnelle d'une valeur nominale de deux cent cinquante euro (250 €); souscription et paiement de la part sociale additionnelle devant être émise dans le cadre de l'augmentation du capital par l'Associé Unique par un apport en numéraire de cent cinquante mille euro (150.000 €); allocation d'un montant de cent quarante-neuf mille sept cent cinquante euro (149.750 €) de l'apport en numéraire à une réserve librement distribuable.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Suite à quoi l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (12.500 €) à douze mille sept cent cinquante euro (12.750 €) par l'émission d'une part sociale additionnelle d'une valeur nominale de deux cent cinquante euro (250 €) chacune.

L'Associé Unique, prénommée, représentée par Maître Valérie Kopéra, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention est faite ci-avant, a déclaré souscrire à la part sociale additionnelle de d'une valeur nominale de deux cent cinquante euro (250 €) émise par la Société et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante mille euro (150.000 €). La preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant.

Ensuite, il a été décidé d'allouer un montant de cent quarante-neuf mille sept cent cinquante euro (149.750 €) du montant de l'apport en numéraire à une réserve librement distribuable.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de sorte à lire ce qui suit:

Art. 5. «Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cent cinquante euro (12,750 €) divisé en cinquante et une (51) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent euro (250 €) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. KOPERA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 mai 2010. Relation: LAC/2010/19906. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010054243/117.

(100069228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Compagnie Benlux de l'Europe du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2410 Strassen, 166, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 149.132.

L'an deux mille dix, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Pier Giorgio PIGA, directeur de sociétés, né le 19 mai 1946 à Pirri (Italie) (CA), domicilié rue Neuve 9, B-1000 Bruxelles,

ici représenté par:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 38/40 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bruxelles (Belgique), le 20 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «Compagnie Benlux de l'Europe du Nord S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 31 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 149.132, constituée suivant acte notarié en date du 2 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2338 du 1^{er} décembre 2009, page 112 220. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 31 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 166, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'actionnaire unique décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts de la Société, lequel deuxième alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa). «Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 avril 2010. Relation: EAC/2010/5028. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010054862/39.

(100069262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

FINOINVEST Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.410.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010054263/12.

(100069249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Fumero Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054270/10.

(100069242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Kaltix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 125.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054329/9.

(100069241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.864.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A.

Référence de publication: 2010054982/14.

(100069246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Luxgas-Handel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5376 Uebersyren, 80, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 43.704.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057851/9.

(100058115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Hugo Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.417.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 18 juin 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs suivants:

- Mr Pierre-Claude Perrenoud
- Mr Patrice Tourlière
- Mr Laurent Barbagli

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

L'Assemblée nomme DELOITTE S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010054999/20.

(100069254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Hugo Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.417.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 janvier 2008

Résolution 1: démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. François FILHOL de son poste d'Administrateur de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des Statuts, le Conseil d'Administration décide de coopter comme Administrateur M. Laurent BARBAGLI, demeurant au 61, rue des Belles Feuilles, F-75782 Paris Cedex 16, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire spécial

Référence de publication: 2010055000/18.

(100069254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Luxembourg Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 145.837.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 avril 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 14 avril 2010, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte vers L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

LUXEMBOURG INSURANCE BROKERS S.A.

Edouard Georges

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010057086/16.

(100058174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Majicaule International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 129.262.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2010.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 23 avril 2010 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) Transférer le siège social du L-1125 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon au L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, avec effet immédiat.

2) Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010057087/19.

(100058183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Patron GP III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Project VI S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 147.441.

In the year two thousand and ten, on the eighth of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Patron Investments III S.à r.l., a company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, here represented by Mr. Michael Vandeloise, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8th April 2010.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of Patron Project VI S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx, on July 13th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1631 of August 25th, 2009.

- that the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Project VI S.à r.l. to Patron GP III Holdings S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** The Company will assume the name of "Patron GP III Holdings S.à r.l.".

Second resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg to 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Patron Investments III S.à r.l, une société établie avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur, ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, ayant son adresse à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 avril 2010.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société Patron Project VI S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, en date du 13 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°1631 le 25 Août 2009.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Project VI S.à r.l. en Patron GP III Holdings S.à r.l. et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er}** . La Société prend la dénomination de "Patron GP III Holdings S.à r.l."

Deuxième résolution

Il est décidé transférer le siège social de la Société du 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VANDELOISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16507. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058203/66.

(100058359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Werner S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et la société WERNER S.A., n° RCS Luxembourg B 32093, en date du 22 septembre 2006, a été dénoncé avec effet au 26 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIR Luxembourg S.A

Signature

Référence de publication: 2010057089/12.

(100057851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

La Pyramide Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.082.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057854/10.

(100058099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Financière Wolf S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 289A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.580.

Décision de l'Administrateur Unique de transférer le siège social de la société avec effet immédiat à l'adresse suivante:
289A, Route d'Arlon

L-8011 Strassen

Strassen, le 15 avril 2010.

Pour extrait analytique

Emmanuel WOLF

Référence de publication: 2010057091/13.

(100057907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Service Plus Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3279 Bettembourg, 26, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 89.093.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 août 2009.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de transférer le siège social en date du septembre 2009 du 12, rue Paul Eyschen à Bettembourg au 26, rue de la Scierie à Bettembourg.

Royet Jean-Marc

Le président / Administrateur

Référence de publication: 2010057096/12.

(100058024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

IT & M Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3279 Bettembourg, 26, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 124.135.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 août 2009.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de transférer le siège social en date du 1^{er} septembre 2009 du 12, rue Paul Eyschen à Bettembourg au 26, rue de la Scierie à Bettembourg.

Mahaux Jean-Luc

Le président / Administrateur

Référence de publication: 2010057097/12.

(100058027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

E-Ness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3279 Bettembourg, 26, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 84.789.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 août 2009.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de transférer le siège social en date du 1^{er} septembre 2009 du 12, rue Paul Eyschen à Bettembourg au 26, rue de la Scierie à Bettembourg

INFANTI Eric

Le président / Administrateur

Référence de publication: 2010057098/12.

(100058031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

I.R.D., Société Anonyme.

Siège social: L-3279 Bettembourg, 26, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 68.449.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 août 2009.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de transférer le siège social en date du 1^{er} septembre 2009 du 12, rue Paul Eyschen à Bettembourg au 26, rue de la Scierie à Bettembourg.

DIEDERICH Robert

Le président / Administrateur

Référence de publication: 2010057099/12.

(100058036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

C.AAA Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.537.

—
La société Georges & Associés S.à r.l. a dénoncé le siège social de la société CAAA Invest S.A. sis au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 23 avril 2010.

Monsieur François Georges a démissionné de son mandat d'administrateur, avec effet au 23 avril 2010.

Monsieur Edouard GEORGES a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 29 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Georges & Associés S.à r.l.

François Georges

Référence de publication: 2010057103/15.

(100058082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Locafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 44, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 59.238.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LOCAFIN S.A.

ARIETE Monica

Référence de publication: 2010057852/12.

(100058172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010057853/12.

(100057924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

L'Instant Détente S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2B, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 141.815.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057855/9.

(100058114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Jazz-Ex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 31A, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 79.396.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057856/9.

(100058113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Immobilière Op der Steh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, Op der Steh.
R.C.S. Luxembourg B 105.354.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057857/9.

(100058246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Velo Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sheval Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.176.

In the year two thousand ten, the twenty-sixth day of February,
before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of

Sheval Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151176 (the Company). The Company has been incorporated on February 2, 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared,

Mr. Maxime Laurent, company manager, born the 28 October 1948 in Paris, with address at 32, avenue Georges Mandel, 75116, Paris, France (the Sole Partner),

hereby represented by Louisa Silcox, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 25, 2010,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into Velo Investissement S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles).

2. Discharge and dismissal of the Company's current manager, Manacor (Luxembourg) S.A. and appointment of Maxime LAURENT as sole manager of the Company for an unlimited period.

3. Conversion of the Company's existing issued shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each into shares having a par value of one euro (EUR 1) each and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is consequently represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each, and subsequent amendment of article 5 of the Articles.

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to change the Company's name into Velo Investissement S.à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Velo Investissement S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée."

Second resolution

The Sole Partner resolves to give discharge and to dismiss the Company's current manager, Manacor (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9 098, as Sole Manager and to appoint Maxime LAURENT, born in Paris, France, on 28. October 1948, of French nationality, holder of passport No 04B141773, having his private address at 32 Avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France, as Sole Manager of the Company;

Third resolution

The Sole Partner resolves to convert the Company's existing issued shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each into shares having a par value of one euro (EUR 1) each and acknowledges that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is consequently represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each and resolves to amend and hereby amends article 5 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each"

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-six février,

par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sheval Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151176 (la Société). La Société a été constituée le 2 février 2010 par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu,

M. Maxime Laurent, chef d'entreprise, né le 28 octobre 1948 à Paris, France, avec adresse au 32, avenue Georges Mandel, 75116, Paris, France, (l'Associé Unique),

ici représentée par Louisa Silcox, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en Velo Investissement S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts).

2. Décharge et démission de l'actuel gérant de la société, Manacor (Luxembourg) S.A. et nomination de Maxime LAURENT comme le gérant unique de la société pour une période illimitée.

3. Conversion des parts sociales existantes et émises de la Société ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune en parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et constatation que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est par conséquent représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et modification subséquente de l'article 5 des Statuts.

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en Velo Investissement S.à r.l. et décide de modifier et par la présente modifie l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Velo Investissement S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée."

Deuxième résolution

Le partenaire unique donne décharge et accepte la démission de l'actuel gérant la société, Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et organisée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098, comme Gérant unique et nommé Maxime LAURENT, né à Paris, en France, le 28 octobre 1948, de nationalité française, numéro de passeport 04B141773, ayant son adresse privée au 32 Avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France, en tant que Gérant unique de la société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes et émises de la Société ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune en parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et constatation que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est par conséquent représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et décide de modifier et par la présente modifie l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: L.SILCOX, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2010. Relation: LAC/2010/10031. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010059304/134.

(100059499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Immoparko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 29.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057858/10.

(100057692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Immo Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 94.894.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010057860/10.

(100057767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Murex International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.043.

L'an deux mille dix, le douze avril,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse (ci-après dénommée "la Société"), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.043, constituée suivant acte notarié en date du 29 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 510 du 18 juillet 2000 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 26 février 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Carole LACROIX, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Pege, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires tous représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 999.748 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-huit euros) représenté par 499.874 (quatre-cent quatre-vingt-

dix-neuf mille huit cent soixante-quatorze) actions nominatives sont dûment représentés à la présente assemblée et peuvent en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président rappelle que toutes les actions étant nominatives, les convocations de la présente assemblée ont été adressées aux actionnaires conformément aux statuts et à la loi, par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 15 mars 2010.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration suggérant le renouvellement du capital autorisé et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

2) Renouvellement du capital autorisé.

3) Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société qui se lit dès lors comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-huit euros (EUR 999.748) représenté par quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quatorze (499.874) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, intégralement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un total de vingt-quatre millions d'euros (EUR 24.000.000) représenté par douze millions (12.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé pendant une période expirant cinq années après la date de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2010, à augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions."

4) Divers.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration, suggérant le renouvellement du capital autorisé et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Une copie de ce rapport, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Président expose qu'en application de l'article 49 bis de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la "Loi"), le droit de vote attaché aux actions détenues par MUREX CAPITAL S.A., est suspendu.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, après avoir analysé et approuvé le rapport du conseil d'administration prévu à l'article 32-3 (5) de la Loi et destiné aux actionnaires suggérant le renouvellement du capital autorisé et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de renouveler le capital social autorisé pour une période expirant cinq années après la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

L'article 3 des statuts se lit dès lors comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-huit euros (EUR 999.748) représenté par quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quatorze (499.874) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, intégralement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un total de vingt-quatre millions d'euros (EUR 24.000.000) représenté par douze millions (12.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé pendant une période expirant cinq années après la date de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2010, à augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre

paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LACROIX, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2010. LAC/2010/ 16088. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010059356/104.

(100059245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Immo Le Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 91.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057861/9.

(100058162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Tooley Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.027.

L'an deux mil dix, le seize mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOOLEY PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte notarié en date 27 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1868 du 3 septembre 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Monique PUTZ, employée privée, demeurant à Roeser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la liquidation de la société.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des actions en circulation de la société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la société, "Facts Services S.à r.l.", avec siège social à Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 98790.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la liquidation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. PUTZ, C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11898. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010059366/63.

(100059451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Impex Lux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.873.

Im Jahre zweitausendzehn, am zweiundzwanzigsten März,
vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtssitz zu Luxemburg,

sind erschienen

1) Herr Alexey ZHARKOV, President Amethyste International, geboren in Taschkent, Republik Usbekistan, am 20. August 1977, wohnhaft in der Russischen Föderation, 413111, Saratovskaja Oblast, Engels, Prospekt Stroitelej, dom 16, kvartira 66,

2) Herr Konstantin GOLIAN, Privatangestellter, geboren in Arkhangelsk, Russland, am 18. Dezember 1955, wohnhaft in L-6250 Scheidgen, 30, rue Juckenfeld,

3) Herr Alexandr ILYASHENKO, stellvertretender Direktor der Gesellschaft UST, geboren in der Region Krasnodar, Russland, am 25. September 1971, wohnhaft in der Russischen Föderation, Gélangik, rue Mayakovskogo m.4, app.70,

4) Herr Alexander MOOR, Generaldirektor der Gesellschaft Sovremennié Doma, geboren in Kabardino-Balkaria, Russland, am 30. Dezember 1979, wohnhaft in der Russischen Föderation, Gélengik, rue Ozernaya m.23,

hier vertreten durch Herrn Alexey ZHARKOV, vorgeannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Anteilsabtretung mit Vollmacht gegeben in Cannes, Frankreich, am 18. März 2010.

Welche Anteilsabtretung mit Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Kompargenten ersuchten den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden daß:

1) die Kompargenten sub 1) und 2) sind alleinige Besitzer aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Impex Lux Services S.à r.l.", eingeschrieben im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 106.873, mit Sitz in L-9710 Klerf, 22, Grand-Rue, gegründet unter der Bezeichnung futuRegio S.à r.l. durch notarielle Urkunde am 2. März 2005 und veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 726 vom 21. Juli 2005;

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch eine am 26. März 2009 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommenen Urkunde abgeändert, und veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 985 vom 12. Mai 2009;

2) das Kapital der Gesellschaft auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) festgesetzt ist, aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100).

3) Herr Konstantin GOLIAN, vorgeannt, hier anwesend, seine zweiundvierzig (42) Anteile welche er in der Gesellschaft besitzt an Herrn Alexander ILYASHENKO, vorgeannt, hier vertreten wie vorgeannt, zum Preis von viertausendzweihundert Euro (EUR 4.200) abtritt, worüber Quittung.

4) Herr Alexey ZHARKOV, vorgeannt, hier anwesend, zweiundvierzig (42) Anteile welche er in der Gesellschaft besitzt an Herrn Alexander MOOR, vorgeannt, hier vertreten wie vorgeannt, zum Preis von viertausendzweihundert Euro (EUR 4.200) abtritt, worüber Quittung.

Diese Anteilsübertragungen wurden getätigt mit dem Einverständnis aller Gesellschafter und soweit wie nötig durch die Geschäftsführer der Gesellschaft Herr Alexey ZHARKOV und Herr Konstantin GOLIAN, beide vorgeannt, angenommen.

5) in Folge der vorstehenden Anteilsübertragung Artikel 6 der Satzung fortan folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100) welche Anteile wie folgt gezeichnet sind:

- Herr Alexey ZHARKOV, President Amethyste International, wohnhaft in der Russischen Föderation, 413111, Saratovskaja Oblast, Engels, Prospekt Stroitelej, dom 16, kvartira 66, einundvierzig Anteile	41
- Herr Alexandr ILYASHENKO, stellvertretender Direktor der Gesellschaft UST, wohnhaft in der Russischen Föderation, Gélengik, rue Mayakovskogo m.4, app.70, zweiundvierzig Anteile	42
- Herr Alexander MOOR, Generaldirektor der Gesellschaft Sovremennié Dorna, wohnhaft in der Russischen Föderation, Gélengik, rue Ozernaya m.23, zweiundvierzig Anteile	42
TOTAL: einhundertfünfundzwanzig Anteile	125".

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Kompargenten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. ZHARKOV, K. GOLIAN und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 26 mars 2010. LAC/2010/ 13520. Reçu soixante-quize euros 75,00 €

Le Receveur (signé): FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 12. April 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010059368/63.

(100059240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Investitori Associati II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.325.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue en date du 4 décembre 2019, acte n° 578 par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2010058935/13.

(100058430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Gordon Luxco 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.950.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Gordon Luxco 1 S.à.r.l., having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 142.889 and a share capital amounting to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) (the Parent),

here represented by Armony Allamanno, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

I. The Parent is the sole shareholder of the Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the name Gordon Luxco 2 SÀRL, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 142.950 and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company), incorporated on October 28, 2008 by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 2852, page 136878, on November 27, 2008.

II. The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid in.

Resolutions

The Parent has decided, in its capacity as sole shareholder of the Company, to dissolve the Company with immediate effect, and

(i) To assume the role of liquidator of the Company;

(ii) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (iii) that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(iii) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(iv) to grant full discharge to the managers and the external auditor of the Company for the exercise of their mandates; and

(v) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

French translation to be provided:

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de novembre,
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Gordon Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 142.889, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000,-) (la Société Mère);

Ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société Mère est l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination Gordon Luxco 2 SARL, ayant son siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 142.950 et ayant un capital social s'élevant à douze mille euros (EUR 12.500,-) (la Société), constituée le 28 octobre 2008 suivant acte reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2852, page 136878, le 27 novembre 2008.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Résolutions

La Société Mère a décidé, en sa qualité d'associé unique de la Société, de dissoudre la Société avec effet immédiat; et

(i) D'assumer le rôle de liquidateur de la Société;

(ii) en tant que liquidateur déclare (i) que les activités de la Société ont cessé (ii) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (iii) qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers (ceci incluant les engagements fiscaux) connus ou inconnus, de la Société et (iv) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;

(iii) de ce fait, la Société est dissoute et la procédure de liquidation est achevée;

(iv) de donner pleine et entière décharge aux gérants et au réviseur d'entreprise de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

(v) de conserver les livres, documents et dossiers de la Société durant une période de cinq (5) ans au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé à environ mille deux cent Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48883. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010059369/100.

(100059418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Verillon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9408 Vianden, 1, rue Gaessel.

R.C.S. Luxembourg B 152.675.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le treize avril.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Przemyslaw KUKIELKA, consultant en affaires, né à Zyrardow (Pologne), le 12 septembre 1978, demeurant à L-9408 Vianden, 1, rue Gaessel,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Verillon S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi à Vianden.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toute prestation de services pour l'exécution des mandats dans le domaine des systèmes d'information, des processus opérationnels, des produits et de l'organisation de ses clients.

La société aura aussi pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, qui se rattachent à son objet social ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Przemyslaw KUKIELKA, salarié, demeurant à L-9408 Vianden, 1, rue Gaessel, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 930,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-9408 Vianden, 1, rue Gaessel.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Przemyslaw KUKIELKA, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Kukielka, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2010. Relation: LAC/2010/16242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 28 avril 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010059370/104.

(100059129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Dunedin Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.656.

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of April.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DICOA INVESTMENTS Limited, a limited liability company governed by the laws of Gibraltar and having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, registered with the Gibraltar Registrar of Companies under the number 80016,

duly being represented by Me Sophie ZINTZEN, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, explains to the undersigned notary that, on 5 March 2010, it acquired 610,699 (six hundred ten thousand six hundred ninety-nine) shares in the capital of the company DUNEDIN HOLDINGS SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT notary residing in Luxembourg, on 7 August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 110 on 13 February 2001, which articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Gerard LECUIT, prenamed, on 30 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1138 on 9 June 2009 (the "Company") from DICOA HOLDINGS Limited a limited liability company governed by the laws of Gibraltar and having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, registered with the Gibraltar Registrar of Companies under the number 74819 ("DHL") (the "Acquisition"). As a consequence of the Acquisition, the appearing party is now the sole shareholder of the Company, and holds all the 2,457,426 existing shares of the Company. The publication formalities regarding the Acquisition are pending.

Then, the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves that the share capital of the Company will now be represented by two categories of shares: a category of A shares (the "A Shares") and a category of B shares (the "B Shares").

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to convert:

- the 1,846,727 (one million eight hundred forty-six thousand seven hundred twenty-seven) existing shares of the Company held by the sole shareholder prior to the Acquisition into 1,846,727 (one million eight hundred forty-six thousand seven hundred twenty-seven) A Shares and,

- the 610,699 (six hundred ten thousand six hundred ninety-nine) existing shares of the Company acquired by the sole shareholder through the Acquisition into 610,699 (six hundred ten thousand six hundred ninety-nine) B Shares.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the creation of the two new categories of shares.

Consequently, Article 6 of the articles of association of the Company will be replaced by the following text:

" **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 2,457,426,000 (two billion four hundred fifty-seven million four hundred twenty-six thousand United States Dollars) represented by 1,846,727 (one million eight hundred forty-six thousand seven hundred twenty-seven) shares of category A and 610,699 (six hundred ten thousand six hundred ninety-nine) shares of category B, all having a par value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each."

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend Article 7 of the articles of association of the Company so as to reflect the creation of the two new categories of shares.

Consequently, Article 7 of the articles of association of the Company will be replaced by the following text:

" **Art. 7.** Each share of category A and B is entitled to one vote at the ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be modified and new categories of shares may be created at any time by a decision of the sole shareholder or by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Transfer of shares of category A and B must be instrumented by notarised deed or by writing under private seal"

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend Article 12 paragraph 4 of the articles of association of the Company.

Consequently, Article 12 paragraph 4 of the articles of association of the Company will be replaced by the following text:

" **Art. 12. Paragraph 4.** The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders, of the general meeting of the shareholders, who will decide on the distribution modalities between the two categories of shares."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un avril.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DICOA INVESTMENTS Limited, une société à responsabilité limitée soumise au droit de Gibraltar, ayant son siège social 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, enregistrée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 80016,

étant dûment représenté par Me Sophie ZINTZEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, explique au notaire instrumentant que, le 5 mars 2010, elle a acquis 610,699 (six cent dix mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales dans le capital de la société DUNEDIN HOLDINGS SARL, une société à responsabilité limitée constituée en vertu d'un acte Maître Gérard LECUIT en date du 7 août 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110, le 13 février 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard LECUIT, en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1138, le 9 juin 2009 ("la Société") de DICOA HOLDINGS Limited, une société à responsabilité limitée soumise au droit de Gibraltar, ayant son siège social 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, enregistrée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 74819 ("DHL") (l' "Acquisition"). Suite à l'Acquisition, la partie comparante est désormais l'associé unique de la Société. Les formalités de publication relatives à l'Acquisition sont en cours.

Ensuite, la partie comparante, en sa capacité d'associé unique de la Société, représentée comme indiqué ci-avant, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide que le capital social de la Société sera désormais représenté par deux catégories de parts sociales nouvellement créées: une catégorie de parts sociales A (les "Parts Sociales A") et une catégorie de parts sociales B (les "Parts Sociales B").

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de convertir:

- les 1.846.727 (un million huit cent quarante-six mille sept cent vingt sept) parts sociales existantes de la Société détenues par l'associé unique avant l'Acquisition en 1.846.727 (un million huit cent quarante-six mille sept cent vingt sept) Parts Sociales A et,
- les 610.699 (six cent dix mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales existantes de la Société acquises par l'associé unique lors de l'Acquisition en 610.699 (six cent dix mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales B.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la création des deux nouvelles catégories d'actions.

Par conséquent, l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 2.457.426.000 (deux milliards quatre cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-six mille Dollars Américains) représenté par 1.846.727 (un million huit cent quarante-six mille sept cent vingt sept) parts sociales de catégorie A et 610,699 (six cent dix mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de catégorie B, ayant toutes une valeur nominale de USD 1.000,- (mille Dollars Américains) chacune."

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter la création des deux nouvelles catégories d'actions.

Par conséquent, l'article 7 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Chaque part sociale de catégorie A et B donnera droit à un vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Le capital social de la Société pourra, à tout moment, être modifié et des nouvelles catégories de parts sociales pourront être créées par une décision de l'associé unique ou moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession des parts sociales de catégorie A et B doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé".

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 12 paragraphe 4 des statuts de la Société.

Par conséquent, l'article 12 paragraphe 4 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12. Paragraphe 4.** Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés qui décideront des modalités de distribution entre les deux catégories de parts sociales".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à environ mille cent euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire a requis de documenter le présent acte en langue Anglaise, suivi d'une version Française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite au mandataire, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé. Sophie ZINTZEN, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. LAC/2010/17869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010059384/145.

(100059486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Fedil Security Services, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 625.

Les Statuts coordonnés au 28/04/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo Weisen
Président

Référence de publication: 2010058933/11.

(100058794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Capmagella Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.686.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le trente mars.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CAPMAGELLA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 89.686,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1730 du 04 décembre 2002.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 08 mars 2010, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2010, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.-

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire-vérificateur.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme CAPMAGELLA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2010. Relation: EAC/2010/4114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010059386/65.

(100059850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Lirin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.795.

L'an deux mille dix, le sept avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIRIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 93795, constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 674 du 26 juin 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 25 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1467 du 28 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liliane Freichel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les mandataires de l'actionnaire unique représenté et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, restera également annexée au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, l'actionnaire unique représenté déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour tel qu'il suit, ainsi que des informations et documents relatifs à cet ordre du jour, préalablement à la présente assemblée, il a donc pu être fait abstraction de l'avis de convocation préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social de la Société.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 1.194.000 (un million cent quatre-vingt-quatorze mille euros), par remboursement à l'actionnaire unique, afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.225.000 (un million deux cent vingt-cinq mille euros) à EUR 31.000 (trente et un mille euros), par la réduction de la valeur nominale de chacune des 5.000 (cinq mille) actions entièrement libérées représentant l'intégralité du capital social, à concurrence de EUR 238,80 (deux cent trente-huit euros et quatre-vingts centimes d'euro), pour la ramener de son montant actuel de EUR 245 (deux cent quarante-cinq euros) à EUR 6,20 (six euros et vingt centimes d'euro).

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration afin de procéder au remboursement de l'actionnaire unique respectant les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de six euros et vingt centimes d'euro (EUR 6,20) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, L. FREICHEL, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2010. Relation: LAC/2010/16247. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058236/64.

(100058304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.362.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Eastpharma Ltd., a limited company organised under the laws of Bermuda, registered with the trade register of Bermuda under number 38806, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated April 6, 2010, as sole shareholder of "Eastpharma S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, incorporated on 13th September 2006 by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2091 of 8 November 2006.

The appearing party requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the eighty-three thousand and three hundred twenty-five (83,325) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from four million one hundred sixty-six thousand two hundred fifty dollars (USD 4,166,250) divided into eighty-three thousand and three hundred twenty-five (83,325) ordinary shares with a par value of fifty dollars (USD 50) to four million three hundred sixty-two thousand seven hundred dollars (USD 4,362,700) by the issue of three thousand nine hundred and twenty-nine (3,929) new shares of a par value of fifty dollars (USD 50) each.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by the Company to Eastpharma Ltd. and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from four million one hundred sixty-six thousand two hundred fifty dollars (USD 4,166,250) divided into eighty-three thousand and three hundred twenty-five (83,325) ordinary shares with a par value of fifty dollars (USD 50) to four million three hundred sixty-two thousand seven hundred dollars (USD 4,362,700) by the issue of three thousand nine hundred and twenty-nine (3,929) new shares of a par value of fifty dollars (USD 50) each.

All the three thousand nine hundred and twenty-nine (3,929) new shares have been subscribed by the sole shareholder Eastpharma Ltd, represented as aforementioned, and fully paid up by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of one hundred ninety-six thousand four hundred and fifty dollars (USD 196,450.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at four million three hundred sixty-two thousand seven hundred dollars (USD 4,362,700) divided into eighty-seven thousand two hundred and fifty-four shares (87,254) with a par value of fifty dollars (USD 50) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders. Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 1,800.-

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

Eastpharma Ltd., une limited company existant sous les lois des Bermudes, inscrite au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 38806, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 avril 2010, étant l'unique associé de "Eastpharma S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L- 1882 Luxembourg, constituée le 13 septembre 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2091 du 8 novembre 2006.

Le comparant a requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-cinq (83.325) parts sociales de la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de quatre millions cent soixante-six mille deux cent cinquante dollars (USD 4.166.250,-) représenté par quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-cinq (83.325) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50,-) chacune à quatre millions trois cent soixante-deux mille sept cents dollars (USD 4.362.700,-) par l'émission de trois mille neuf cent vingt-neuf (3.929) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50,-) chacune.

B. Souscription et paiement des parts sociales qui seront émises par la Société à Eastpharma Ltd. et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de quatre millions cent soixante-six mille deux cent cinquante dollars (USD 4.166.250,-) représenté par quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-cinq (83.325) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50,-) chacune à quatre millions trois cent soixante-deux mille sept cents dollars (USD 4.362.700,-) par l'émission de trois mille neuf cent vingt-neuf (3.929) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50,-) chacune.

Toutes les trois mille neuf cent vingt-neuf (3.929) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associé unique Eastpharma Ltd., prénommée, représentée comme il est dit, et libérées intégralement par le souscripteur par versement en espèces de sorte que la somme de cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante dollars (USD 196.450,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation du capital social qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions trois cent soixante-deux mille sept cents dollars (USD 4.362.700,-) divisé en quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante-quatre (87.254) parts sociales avec une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital, sont à évaluer à environ EUR 1.800,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16500. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058245/117.

(100058277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

European Logistics, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.727.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of March.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of EUROPEAN LOGISTICS (formerly LOG) (the "Company"), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.727 and incorporated pursuant to a notarial deed dated 13 July 2004 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1125 of 9 November 2004, and the articles of association of which (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, enacted on 28 June 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1998 of 15 September 2007.

The meeting is presided by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb, being in the chair,

who appoints as secretary Ms Nicole Hoffmann, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meetings elects as scrutineer Ms Nawal Benhlal, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the sole shareholder or his proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that all the shares with a nominal value of EUR 1.50 (one euro fifty cents) each, together representing 100 % of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting so that the meeting, considered as convened and can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company with an amount of EUR 25,000.5 (twenty-five thousand euros fifty cents) in order to raise it from its current amount of EUR 98,100.- (ninety-eight thousand one hundred euros) to EUR 123,100.5 (one hundred twenty-three thousand one hundred euros fifty cents) by creating and issuing 16,667 (sixteen thousand six hundred sixty-seven) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares with a nominal value of EUR 1.50 (one euro fifty cents) each (the "New Shares"), plus a share premium of an amount of EUR 225,004.5 (two hundred twenty-five thousand four euros fifty cents) to be attached to the New Shares (the "Share Premium").

2. To record the subscription and full payment of the New Shares by contribution in cash.

3. To amend article 5 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

"The subscribed capital is set at one hundred twenty-three thousand one hundred euros fifty cents (EUR 123,100.5), represented by eighty-two thousand sixty-seven (82,067) registered shares (the "Shares"), with a par value of one euro fifty cents (EUR 1.50) each, fully paid up (by 100%)."

4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the sole shareholder assuming all powers conferred to the general meeting:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000.5 (twenty-five thousand euros fifty cents) in order to raise it from its current amount of EUR 98,100.- (ninety-eight thousand one hundred euros) to EUR 123,100.5 (one hundred twenty-three thousand one hundred euros fifty cents) by creating and issuing 16,667 (sixteen thousand six hundred sixty-seven) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares with a nominal value of EUR 1.50 (one euro fifty cents) each (the "New Shares"), issued with a share premium of an amount of EUR 225,004.5 (two hundred twenty-five thousand four euros fifty cents) to be attached to the New Shares (the "Share Premium").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, here represented by Ms Nawal Benhlal prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 8, 2010, declares to subscribe to 16,667 (sixteen thousand six hundred sixty-seven) new shares with a nominal value of EUR 1.50 (one euro fifty cents) plus a share premium of an amount of EUR 225,004.5 (two hundred twenty-five thousand four euros fifty cents) and to have them fully paid up by contribution in cash consisting of a sum of EUR 250,005.- (two hundred fifty thousand and five euros).

The amount of EUR 250,005.- (two hundred fifty thousand and five euros) is as now at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary by way of a blocking certificate, who expressly acknowledges it.

Second resolution

Further to the share capital increase, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at one hundred twenty-three thousand one hundred euros fifty cents (EUR 123,100.5). represented by eighty-two thousand sixty seven (82,067) registered shares (the "Shares"), with a par value of one euro fifty cents (EUR 1.50) each, fully paid up (by 100%)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de EUROPEAN LOGISTICS (anciennement dénommée LOG) (la "Société"), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.727 et constituée par un acte notarié en date du 13 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1125 du 9 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1998 du 15 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb, lequel désigne comme secrétaire Mademoiselle Nicole Hoffmann, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nawal Benhlal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique, présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présence signée par l'actionnaire unique ou son représentant, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur seront enregistrées avec cet acte.

III. Il ressort de la liste de présence que les actions ayant une valeur nominale de un euro cinquante cents (1,50 EUR) chacune, ensemble représentant 100% du capital souscrit de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle ayant été dûment convoquée et peut décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 25.000,5 (vingt-cinq mille euros et cinquante cents) afin de le rendre de son montant actuel de EUR 98.100,- (quatre-vingt-dix-huit mille cent euros) à EUR 123.100,5 (cent vingt-trois mille cent euros et cinquante cents) par la création et l'émission de 16.667 (seize mille six cent soixante-sept) nouvelles actions, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro et cinquante cents) chacune (les "Nouvelles Actions"), plus une prime d'émission d'un montant de EUR 225.004,5 (deux cent vingt-cinq mille et quatre euros et cinquante cents) correspondant aux Nouvelles Actions (la "Prime d'Emission").

2. Enregistrer le fait que les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire.

3. Modifier, en reflétant les décisions prises, l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 123.100,5 (cent vingt-trois mille cent euros et cinquante cents), divisé en quatre-vingt-deux mille soixante-sept (82.067) actions nominatives (les "Actions"), ayant une valeur nominale de un euro cinquante cents (1,50 EUR) chacune, entièrement libérées (à 100%)"

4. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique assumant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de 25.000,5 (vingt-cinq mille euros et cinquante cents) afin de le porter de son montant actuel de EUR 98.100,- (quatre-vingt-dix-huit mille cent euros) à EUR 123.100,5 (cent vingt-trois mille cent euros et cinquante cents) par la création et l'émission de 16.667 (seize mille six cent soixante-sept) nouvelles actions, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro et cinquante cents) chacune (les "Nouvelles Actions"), plus une prime d'émission d'un montant de EUR 225.004,5 (deux cent vingt-cinq mille et quatre euros et cinquante cents) correspondant aux Nouvelles Actions (la "Prime d'Emission").

Souscription - Libération

L'Actionnaire Unique, ici représenté par Mademoiselle Nawal Benhlal, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2010, a déclaré souscrire les 16.667 (seize mille six cent soixante-sept) Nouvelles Actions

ayant une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro et cinquante cents) chacune émise avec une prime d'émission d'un montant de EUR 225.004,5 (deux cent vingt-cinq mille et quatre euros et cinquante cents) et les libérer par un apport en numéraire consistant en une somme de EUR 250.005,- (deux cent cinquante mille et cinq euros).

Le montant de EUR 250.005,- (deux cent cinquante mille et cinq euros) est à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 123.100,50 (cent vingt-trois mille cent euros et cinquante cents), divisé en quatre-vingt-deux mille soixante-sept (82.067) actions nominatives (les "Actions"), ayant une valeur nominale de un euro cinquante cents (1,50 EUR) chacune, entièrement libérées (à 100%)"

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Dont acte, le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, N. HOFFMANN, N. BENHLAL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11891. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010058250/155.

(100058625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Artisan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.337.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.073.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Artisan S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste Luxembourg L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 212,500.- registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 134.073 (the "Company"), constituted by a deed of the undersigned notary, on November 29, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 12 of January 4, 2008. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on November 9, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2413 of December 11, 2009.

There appeared:

Resolution London W1 S.à r.l., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste Luxembourg L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 75,000.- registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 136.566 (the "Sole Shareholder"),

represented by Catherine Graff, Avocat, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,125,000.-by the creation and the issuance of 9,000 new shares with a nominal value of EUR 125.- each;
2. Subscription, intervention, payment and issuance of the 9,000 new shares with a nominal value of EUR 125.- each by a contribution in cash by the Sole Shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,125,000.- (one million one hundred and twenty-five thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 212,500.- (two hundred and twelve thousand five hundred euro) to EUR 1,337,500.- (one million three hundred and thirty-seven thousand five hundred euro) by the creation and the issuance of 9,000 (nine thousand) new shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each to be fully subscribed by the Sole Shareholder and fully paid up through a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase of capital of EUR 1,125,000.- (one million one hundred and twenty-five thousand euro) by a contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 1,125,000.- (one million one hundred and twenty-five thousand euro) by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The capital is set at one million three hundred thirty seven thousand five hundred Euro (EUR 1,337,500) represented by ten thousand seven hundred (10,700) shares with a par value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le seize avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Artisan S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 212.500.- EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.073, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2413 du 11 décembre 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2413 du 11 décembre 2009.

A comparu:

Resolution London W1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.566 ("Associé Unique"),

ici représentée par Catherine Graff, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 1.125.000.- EUR par la création et l'émission de 9.000 nouvelles parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 125.- EUR chacune;

2. Souscription, intervention, paiement et émission des 9.000 nouvelles parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 125.- EUR chacune, par apport en numéraire de l'Associé Unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.125.000.-EUR (un million cent vingt-cinq mille euros), pour le porter de son montant actuel de 212.500.- EUR (deux cent douze mille cinq cents euros) à 1.337.500.- EUR (un million trois cent trente-sept mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 9.000 (neuf mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125.- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune devant être entièrement souscrites par l'Associé Unique et intégralement libérées par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 1.125.000.-EUR (un million cent vingt-cinq mille euros) par apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandant, a déclaré pleinement souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 1.125.000.- EUR (un million cent vingt-cinq mille euros) par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

"Le capital social est fixé à un million trois cent trente sept mille cinq cents Euros (1.337.500.- EUR) représenté par dix mille sept cents (10.700) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (125.- EUR) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 2.500.- (deux mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. GRAFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. Relation: LAC/2010/17850. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010058255/133.

(100058489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Distritop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 1, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 152.659.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le dix-neuf avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Philippe VAN DEN ABBEEL, commerçant, né à Bastogne (Belgique), le 16 février 1972, demeurant à L-8832 Rombach-Martelange, 11, route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Distritop S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Rombach-Martelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération des parts sociales

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Monsieur Philippe VAN DEN ABBEEL, prénommé, et libérées entièrement par le prédit souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euro.

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8832 Rombach-Martelange, 1, rue des Tilleuls.
- 2.- Sont nommés gérants de la société:

Gérant technique:

Monsieur Philippe VAN DEN ABBEEL, commerçant, né à Bastogne (Belgique), le 16 février 1972, demeurant à L-8832 Rombach-Martelange, 11, route d'Arlon.

Gérant administratif:

Monsieur Christian PINSON, aide magasinier, né à Remagne (Belgique), le 7 mai 1963, demeurant à B-8832 Martelange, 18, route d'Arlon.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VAN DEN ABBEEL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1382. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058261/111.

(100058514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Alpolux Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3831 Schifflange, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 152.664.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pompilio DE ALMEIDA FERREIRA, entrepreneur de construction, né à Pepim/Castro Daire (Portugal), le 10 novembre 1960, demeurant à L-7623 Larochette, 20, rue du Pain.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ALPOLUX CONSTRUCTION S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera réglé par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Schifflange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Pompilio DE ALMEIDA FERREIRA, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

56398

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-3831 Schifflange, 4, rue Dicks.
2. Monsieur Pompilio DE ALMEIDA FERREIRA, entrepreneur de construction, né à Pepim/Castro Daire (Portugal), le 10 novembre 1960, demeurant à L-7623 Larochette, 20, rue du Pain, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE ALMEIDA FERREIRA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1366. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058265/112.

(100058632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Idamante S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.516.

—
EXTRAIT

En date du 24 mars 2010, Clemenza S.à r.l. a cédé toutes ses parts sociales dans les proportions et aux personnes suivantes:

- Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007364: 1.600 parts sociales;
- Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007365: 1.694 parts sociales;
- Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007366: 430 parts sociales;
- Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007680: 1.935 parts sociales;
- Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007681: 1.438 parts sociales;
- Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007367: 72 parts sociales;

- Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007368: 252 parts sociales;
- Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007369: 178 parts sociales;
- Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007370: 832 parts sociales;
- Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007371: 1.368 parts sociales;
- Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007372: 767 parts sociales;
- Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP007687: 913 parts sociales;
- Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP7688: 922 parts sociales;
- Third Cinven Fund Co-Investment Partnership, dûment représenté par Cinven UK Nominees Limited) inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP008602: 99 parts sociales; chacune ayant leur siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010058734/57.

(100058908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

AC Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 120.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010058934/13.

(100058480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.461.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue en date du 30 mars 2010, acte n° 113 par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2010058936/13.

(100058428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

LuxEnvironnement, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.933.

L'an deux mille dix, le deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LuxEnvironnement", ayant son siège social au 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et a Luxembourg, section B sous le numéro 104.933, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 256 du 22 mars 2005, les statuts de laquelle société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juillet 2006, publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1800 du 26 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine Scarpa, administrateur-délégué, demeurant à Mamer.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nunzio Scarpa, demeurant à Lugano (Suisse).

L'assemblée élit comme scrutatrice Mme Françoise Colomb demeurant à Lugano (Suisse).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de modifier le régime de signature de la Société.
2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de modifier le régime de signature comme suit:

13. Représentation de la Société. "La Société sera tenue envers les tiers, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature du ou des administrateurs auxquels la gestion journalière de la Société a été déléguée jusqu'à concurrence d'un montant de cinquante mille euros (50.000 euros)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Sandrine SCARPA, Nunzio SCARPA, Françoise COLOMB, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 avril 2010. Relation: EAC/2010/3994. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010059301/51.

(100059518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.